



République Française
VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE
Département des Hauts-de-Seine

**Demande de dérogation
Au secteur scolaire
Année scolaire 2026/2027**

DATE DE RECEPTION : (réservé à la Mairie) :

Les dossiers incomplets ou déposés **après le 17 avril 2026** ne seront pas étudiés.

Nom et Prénom de l'ENFANT :

Date de naissance :

Adresse :

Ecole actuellement fréquentée :

Ecole du secteur :

Ecole demandée :

Nom et prénom du responsable légal :

Téléphone :

Autres enfants scolarisés (précisez) :

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT :

NE LE :

COMMUNE

NOM :

PRENOM

ETABLISSEMENT :

NE LE :

COMMUNE :

**Motif de la demande cochez la case correspondant au motif :
(Ces motifs peuvent être expliqués par un courrier joint)**

- Maladie/handicap de l'enfant/de son frère ou de sa sœur : ☐

- Classe spécialisée pour l'enfant/son frère ou sa sœur : ☐

- Motif pédagogique demandé par l'Education Nationale :
(Préciser le nom du demandeur) ☐

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le :

Signature :

Inscription scolaire

Procédure de dérogation hors secteur Uniquement pour les motifs indiqués sur le formulaire

Remplir de façon précise le formulaire de dérogation à retirer au centre administratif service espace famille ou à télécharger sur le site de la Ville.
Joindre les justificatifs demandés

Retourner le dossier complet **pour le 17 avril dernier 2026** délais à la Mairie de Villeneuve-la-Garenne au Service Espace Famille qui vous délivrera l'accusé de réception ci-dessous) ou par courrier au service Vie Scolaire (cachet de la poste faisant foi) qui vous enverra en retour un accusé de réception.

La réponse à votre demande de scolarisation hors secteur vous sera notifiée par la Ville par écrit avant la fin du mois de juin 2026.
Aucune demande ne sera étudiée après le 17 avril 2026.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à l'appui de cette demande de dérogation et selon les motifs invoqués :

- justificatif médical récent
- notification MDPH
- notification ou courrier de l'Education Nationale

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE DEROGATION
DEPOSEE EN MAIRIE A CONSERVER PAR VOS SOINS
(Réservé à la Mairie)**

DATE DE RECEPTION :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

ADRESSE :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE LEGAL :

Votre dossier sera instruit à partir de la date de réception et présenté à la commission du mois de mai 2026.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique par le service moyens et administration du Pole Education et Jeunesse de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne afin de préparer la commission de dérogations.

Ces données seront conservées pendant 5 ans. Elles

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès du Pole Education et jeunesse de la mairie de Villeneuve la Garenne 28 avenue de Verdun tel : 01.40.85.57.00